

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1537

présenté par

M. Breton, M. Ramadier et Mme Corneloup

à l'amendement n° 1437 (Rect) de M. Touraine

-----

### ARTICLE 2

Au dix-neuvième alinéa, après le mot :

« recherche »,

insérer les mots :

« à finalité thérapeutique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que toutes ces dispositions sont prises avec une finalité thérapeutique.